



Pôlénergie

La Newsletter



@POLENERGIE

POLENERGIE.ORG

Novembre 2022



ACTU DU PÔLE

Page 2

ACTU ÉNERGÉTIQUE

Sobriété énergétique : questionnons d'abord les usages !

Page 3

Aides publiques aux entreprises : Y avez-vous pensé ?

Page 4

RTE alerte sur des tensions sur le système électrique durant le passage à l'hiver

Page 5

Biométhane : mesures de soutien

Page 6

ACTU DE NOS ADHÉRENTS

Levée de fonds pour Jimmy, la start-up française du nucléaire

Page 7

L'hydrogène au service de la décarbonation du transport et de l'industrie

Page 8

La Recharge électrique Poids Lourds Z-E-N !

Page 9

Réduire la dépendance énergétique d'une unité de méthanisation

Page 9

LES APPELS À PROJETS

Page 10

ACTU DU PÔLE

L'ÉDITO INTELLIGENCE TERRITORIALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'heure est à l'accélération de la transition énergétique. Il s'agit de massifier les bonnes pratiques, augmenter notre autonomie énergétique mais aussi mieux coordonner les actions. C'est d'ailleurs la volonté régionale de faire de REV3 le point de passage incontournable de toutes les politiques sectorielles de la région : transport, agriculture, habitat, industries, infrastructures, formation,... Cette coordination est nécessaire pour développer une résilience économique qui intègre tous les risques, utilise au mieux les ressources et les circuits courts et raisonne à l'intersection des flux énergétiques et des coproduits.

« La mobilisation des complémentarités entre vecteurs énergétiques apporte des leviers pour gérer les infrastructures existantes, maîtriser les coûts et décarboner

l'économie » nous explique le CSF NSE ; c'est ce que l'on appelle l'intégration sectorielle. Elle appelle une ingénierie régionale : il s'agit en effet de réadopter une vision géographique de l'énergie (quoi, combien et où ?) et offrir une cohérence énergétique dans l'aménagement local du territoire ; il s'agit aussi de « désiloter » les tenants et aboutissants de l'énergie en considérant en parallèle production et consommation, électricité et gaz, Energie, CO2 et eau, ENRenouvelable, ENrécupération et Efficacité énergétique, afin d'avoir une vision élargie et surtout agile du sujet.

Pôlenergie développe un outil interne de cartographie cumulant données publiques et données récoltées au fur et à mesure de nos activités dans la région depuis 10 ans. Cet outil permet de

mettre en évidence des couplages pertinents, comme par exemple : chaleur fatale vers serres agricoles, chaleur des eaux de station d'épuration vers réseaux de chaleur, recherche de débouchés pour la production d'hydrogène ou gaz de synthèse, tracé d'infrastructures nouvelles, développement raisonné d'une zone industrielle, économie circulaire décarbonante sur une zone industrielle...

S'est accumulée ainsi une véritable expertise d'intelligence territoriale, de plus en plus appréciée par des acteurs tant publics que privés. Preuve s'il en est que la transition énergétique est à l'intersection entre solution interne et maillage au sein d'un territoire. Conjuguer les diversités permet d'aller plus loin !

L'ÉQUIPE

Laurent Courtois : Président

Jean Gravellier : Directeur

Adrien Aldeguer : Chargé d'études

Hélène Bécu : Chargée d'affaires

Hélène Dubrez : Chargée d'affaires

Grégory Desmidt : Chargé d'affaires

Responsable de rédaction : Jean Gravellier

Sophie Dumesnil : Chargée d'études

Esteban Gheniou : Chargé d'affaires

Eirik Steen : Chargé d'affaires

Romain Domzalski : Responsable communication

Elisabeth Moreno : Responsable administrative

Julien Orient : Assistant administratif

Responsable de la publication : Romain Domzalski

CALENDRIER

22
NOV 2022

WEBINAIRE - SPÉCIAL ADHÉRENTS #6

Quatre adhérents de Pôlenergie auront 5min pour se présenter et mettre en avant leur(s) projet(s).

Plus d'infos et inscriptions sur polenergie.org

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

EVOLSYS

Evolsys est spécialisé dans la récupération d'énergies et plus particulièrement sur les eaux usées.

VILLE D'ORCHIES

Orchies est une commune française située dans le département du Nord (59), en région Hauts-de-France.

VERKOR SA

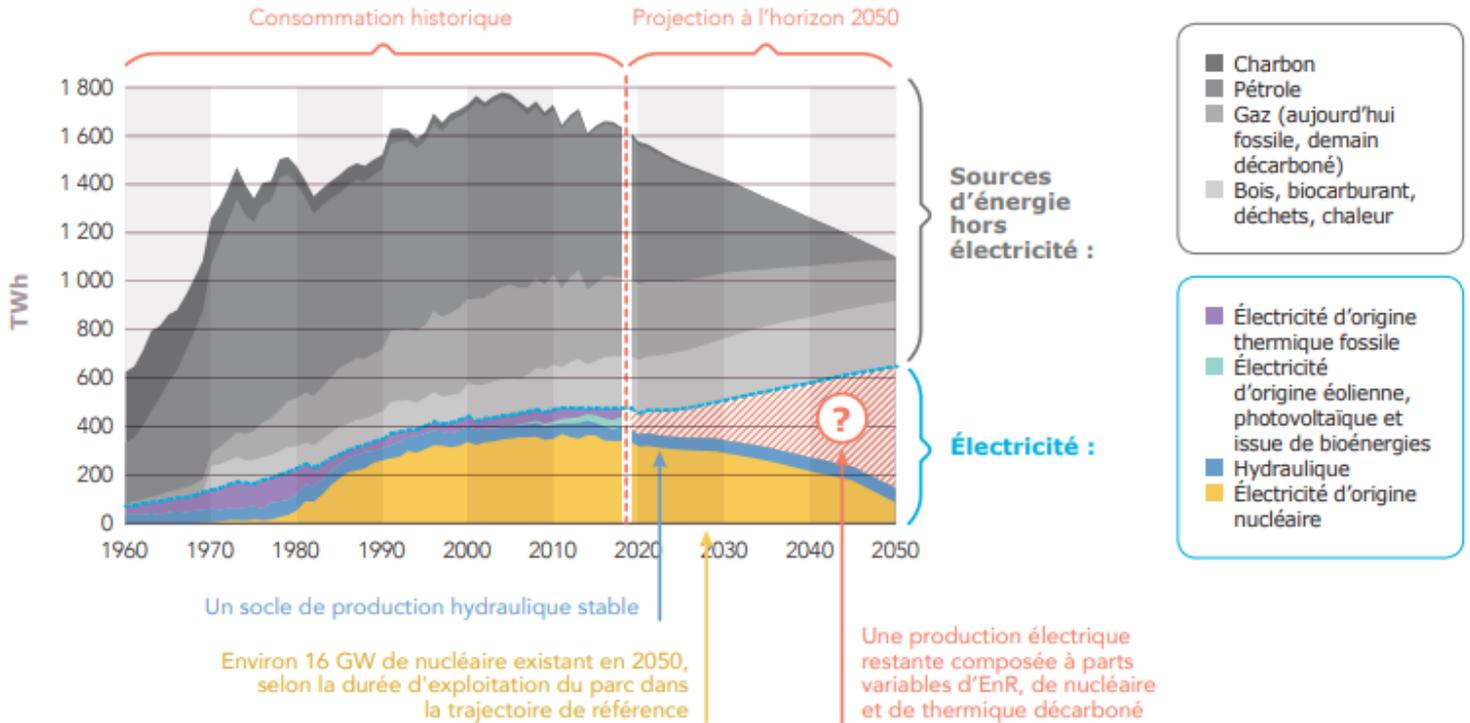
Verkor est une entreprise française fondée en 2020 sur la presqu'île scientifique de Grenoble pour développer et produire des batteries de véhicules électriques, basées sur la technologie lithium-ion et présentant un taux élevé de recyclabilité.

EURARCO FRANCE

La carrière Eurarco est située au nord de la Baie de Somme. Elle exploite des granulats d'origine marine et dispose d'une capacité de production de 650.000 tonnes par an.

— ACTU ÉNERGÉTIQUE —

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : QUESTIONNONS D'ABORD LES USAGES !



Scénario RTE d'évolution de la consommation totale d'électricité et de la consommation d'énergie finale pour les autres énergies en France dans un monde bas carbone

Si la sobriété énergétique est le maître mot de cette fin d'année 2022 par crainte que nos systèmes n'aient pas la capacité de répondre à nos besoins pour cet hiver, la réduction de notre consommation en énergie doit véritablement devenir une tendance de fond. Dans leurs scénarios "futurs énergétiques" et "transition(s) 2050", RTE et l'ADEME, parmi d'autres, aboutissent à des conclusions similaires : la décroissance de la production en énergie - et donc de sa demande - doit constituer une priorité, au même titre que sa décarbonation. Selon les scénarios, la demande en énergie, devra en effet décroître de 25 à 50% : les gains d'efficacité et surtout la sobriété dans les usages constituent les deux leviers d'action principaux.

A plus court terme, et parce que les tensions potentielles du marché de l'énergie n'ont jamais réellement été anticipées, le gouvernement ainsi que les acteurs énergétiques demandent la mise en œuvre en urgence d'actions de sobriété. Dans ce cadre, des groupes de travail sur la sobriété énergétique ont été lancés pour mobiliser en premier lieu le secteur public et les entreprises.

Pour comprendre les enjeux, reprenons une définition précisant ce qu'est la sobriété : « La sobriété couvre toutes les mesures qui permettent d'éviter au départ la demande en énergie, en matériaux, en eau, en sols, tout en offrant à chacun un niveau de vie décent dans le cadre des limites planétaires ». S'il ne fait nul doute que les entreprises et l'Etat ont des solutions pour permettre de réduire les besoins en énergie, les moyens et la vitesse d'exécution sont restés très insuffisants ces dernières années. Nous en payons aujourd'hui collectivement le prix

Deux constats sont faits :

- D'une part, on note de nombreux cas où se confondent à tort les notions d'efficacité énergétique et la mise en œuvre de technologies de substitution d'énergie fossile. Le déploiement d'une centrale solaire photovoltaïque, même en remplacement d'une source d'énergie carbonée, ne contribue pas à l'efficacité énergétique. Il s'agit simplement de moyens de substitution, essentiels, mais qui ne peuvent en aucun cas constituer un prétexte au gaspillage de l'énergie.
- D'autre part, si la question de l'efficacité énergétique des utilités doit

être posée - que ce soit pour faire du chaud, du froid, de l'air comprimé ou pour les systèmes d'entraînements - il demeure que la question d'un juste dimensionnement de ces utilités est trop souvent éludée par un manque de questionnements en aval. Pour illustrer ce constat, des exemples de questions à poser concernant les usages de l'énergie dans les entreprises. A-t-on besoin d'utiliser la vapeur pour alimenter des centrales de traitement d'air ou pour du chauffage de bureau ? Le dimensionnement des groupes froids sont-ils en phase avec quels besoins process ou utilités ? La production d'air comprimé mise en place répond à quels besoins en quantité, qualité, niveau de pression ?

Pour répondre donc aux enjeux de transition énergétique et de la décarbonation, le graphique ci-dessous propose les différents leviers d'actions, la chronologie associée et montre l'intérêt de concentrer les premières actions sur la définition du besoin pour des gains importants avec peu d'investissement avant de se préoccuper des équipements et de l'amélioration de leur performance.

RTE ALERTE SUR DES TENSIONS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DURANT LE PASSAGE À L'HIVER



Dans le contexte d'incertitudes inédit lié à la crise énergétique actuelle, RTE, le Réseau de Transport d'Electricité, a présenté son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023. Cette vigilance se renforce pour l'automne et en particulier l'hiver prochain, faisant face à quatre principales incertitudes : la continuité des approvisionnements en gaz, la disponibilité effective du parc nucléaire, le bon fonctionnement des marchés européens de l'électricité en situation de tension, et donc le bon niveau de solidarité électrique en Europe, les températures en lien avec une éventuelle vague de froid.

Un scénario plutôt rassurant pour cet hiver

Dans la très grande majorité des situations, RTE n'envisage que quelques signaux EcoWatt rouges sur les six mois de l'hiver. Les situations extrêmes (qui cumuleraient tous les aléas défavorables) ne sont pas les plus probables. Il n'y a pas de risque de black-out.

Lors des périodes de tension, le risque de coupure d'électricité peut être évité par une baisse de la consommation de 1 à 5 % dans le scénario central et de 15 % maximum dans le scénario le plus extrême.

La très grande majorité des situations à risque se situerait le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h. Elle ne concernerait pas des journées entières ni les week-ends.

Les leviers de baisse de consommation

Avant d'envisager des coupures des particuliers tournantes et localisées

de deux heures, RTE a plusieurs leviers à activer. Il s'agit notamment de l'interruptibilité, c'est-à-dire la possibilité d'arrêter en quelques secondes l'alimentation en électricité de certains sites industriels fortement consommateurs d'électricité. Cela permet d'économiser 1 130 MW, soit de quoi alimenter 1 à 1,2 million de personnes environ. Ces sites doivent disposer de moyens de télécommunication spécifiques les reliant directement au dispatching de RTE pour être en mesure d'être interrompus très rapidement.

Le 2e levier est la réduction de 5% de la tension des réseaux de distribution. Cela revient à baisser le rendement des appareils électriques. L'impact est donc minime pour chaque consommateur mais à l'échelle nationale cela permet d'économiser de quoi alimenter environ 3 millions de personnes durant une vague de froid. La baisse de tension peut être utilisée de manière exceptionnelle à la demande de RTE

sur quelques heures pour éviter des coupures momentanées et localisées aux consommateurs ou en réduire le volume.

Enfin, RTE a lancé son site internet et application EcoWatt qui est l'indicateur de la situation du système électrique français. Un signal EcoWatt rouge signifie que le système électrique est très tendu, que des coupures sont inévitables si nous ne baissons pas notre consommation. Son objectif est, par un message simple, d'appeler les particuliers, entreprises et collectivités à réduire volontairement leur consommation lors des pointes. L'analyse des éco-gestes montre que les actions les plus efficaces concernent les usages du chauffage, l'éclairage et la cuisson sur les plages les plus sensibles entre 8h/13h et 18h/20h. En cas de période tendue, chaque geste comptera !



Téléchargez EcoWatt sur votre téléphone portable !

sur l'Apple store (iPhone), [c'est ici](#) !
et sur le Google Play Store (Android) : [c'est ici](#) !

BIOMÉTHANE : MESURES DE SOUTIEN



Le gouvernement français a mis en place un ensemble de mesures pour limiter l'impact de l'inflation sur les projets de méthanisation.

Depuis le 23 septembre 2022, tous les porteurs de projet de biométhane injecté dans le réseau de gaz qui signeront leur contrat d'achat, verront leur tarif revalorisé à hauteur d'un index représentatif des niveaux d'inflation constatés, soit 15 et 20% d'augmentation, selon les typologies de projet. Cette revalorisation jouera au niveau du coefficient K utilisé dans la formule du tarif d'achat du biométhane dit en « guichet ouvert » et déterminé à la signature du contrat d'achat : depuis novembre 2020, ce coefficient entraînait uniquement une décroissance du tarif de 2% par an, conformément aux attentes des grains de productivité tels qu'escomptés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), désormais, l'évolution de l'inflation sera également prise en compte par les fournisseurs d'énergie pour déterminer le tarif applicable à la mise en service des unités dans tous les nouveaux contrats.

A noter également un gain de souplesse accordé aux porteurs de projets dans les délais de mise en service : les porteurs de projets qui ont signé leur contrat d'achat avant le 23 mars 2021

et qui ont validé leur démarche ICPE avant le 23 septembre 2022, ont désormais jusqu'au 23 mars 2024 pour mettre en service leur installation sans impact sur la durée de leur contrat d'achat.

Tous les producteurs dont les contrats d'injection ont déjà pris effet vont voir leur tarif d'achat revalorisé d'environ 10% à partir du 1er novembre, à travers le coefficient L. Ce coefficient d'indexation annuel utilisé dans la formule du tarif d'achat du biométhane dit en « guichet ouvert » est mis à jour tous les ans au 1er novembre et tient compte de l'évolution des coûts de production (inflation), aussi bien pour l'évolution des coûts horaires du travail que pour l'évolution des prix à la production. Cette année, ce coefficient devrait conduire à une revalorisation du tarif de plus de 10%.

Par ailleurs les unités de méthanisation constatant une augmentation des coûts des énergies peuvent faire appel à l'aide de l'Etat « aide d'urgence gaz et électricité ». Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

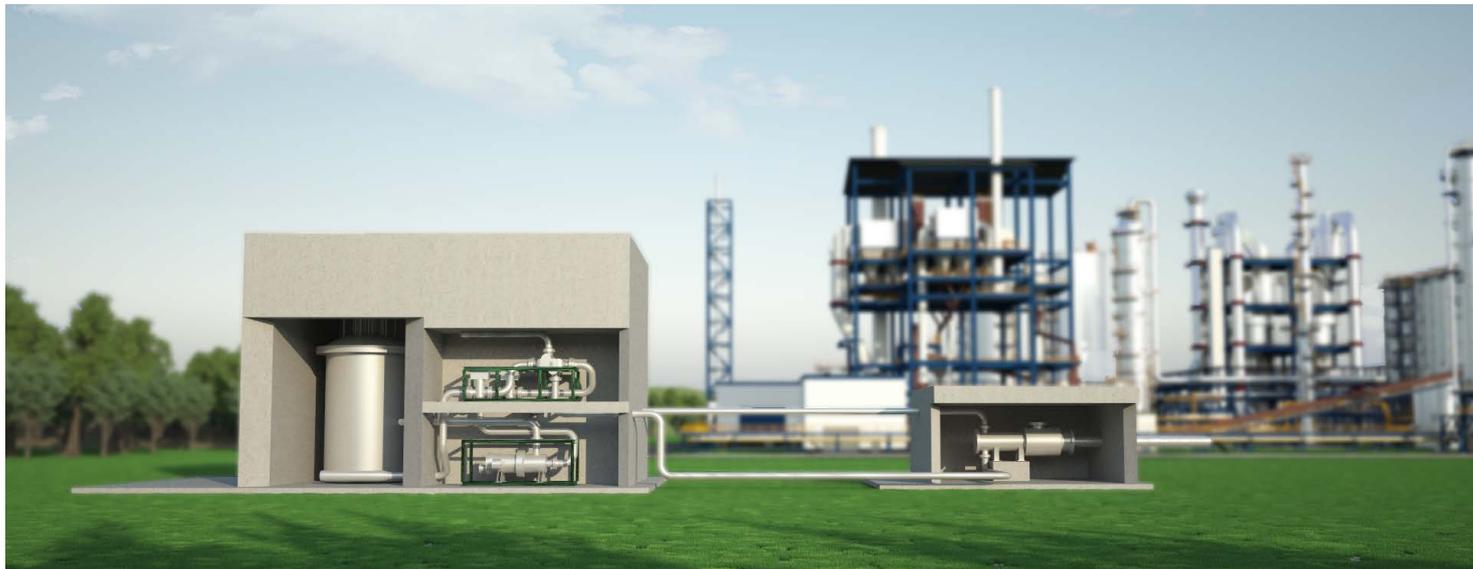
- Avoir des achats de gaz et/ou d'électricité atteignant au moins 3 % de son chiffre d'affaires en 2021 ;
- Avoir subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible par rapport à une moyenne de prix sur l'année 2021.

La demande d'aide est à déposer auprès de la DGFIP par le biais d'un formulaire dans l'espace professionnel www.impots.gouv.fr. Les dossiers concernant les périodes de mars-avril-mai et de juin-juillet-août pourront être déposés jusqu'à la fin décembre 2022. Il est également possible de faire appel à un Prêt Garanti par l'Etat (PGE), disponible jusqu'au 31 décembre 2022, pour les entreprises ayant besoin d'un appoint de trésorerie en raison des conséquences du conflit en Ukraine sur leurs coûts de production.

Ces mesures soulignent l'intérêt de l'Etat pour soutenir une filière qui contribue à une meilleure indépendance énergétique de notre pays.

—ACTU DE NOS ADHÉRENTS—

LEVÉE DE FONDS POUR JIMMY, LA START-UP FRANÇAISE DU NUCLÉAIRE



Après une première levée de fonds de 2,2 millions d'euros en début d'année, Jimmy accélère son développement et annonce une levée de 15 millions d'euros auprès de ses partenaires : EREN Industries, Noria, Otium Capital, Polytechnique Ventures et de nouveaux entrants. Un signal supplémentaire pour l'industrie nucléaire qui connaît une forte dynamique aujourd'hui.

Une réponse industrielle aux enjeux environnementaux

L'industrie est le troisième plus gros émetteur de CO2 dans le monde (19 % des émissions de gaz à effet de serre). En particulier, la consommation de chaleur du secteur industriel est spécialement polluante car très majoritairement issue des énergies fossiles. C'est à partir de ce constat qu'Antoine Guyot et Mathilde Grivet ont créé Jimmy. Leur idée, simple mais novatrice, consiste à utiliser la fission nucléaire – une technologie déjà éprouvée – pour remplacer les brûleurs fossiles encore largement répandus dans l'industrie par des micro-réacteurs nucléaires fonctionnant à l'uranium. Ceux-ci n'émettent pas de CO2 et se branchent directement aux installations industrielles existantes. Ecologie, économie, souveraineté, les bénéfices sont triples : participer à la décarbonation de l'industrie en améliorant la compétitivité des industries grâce au savoir-faire du nucléaire français.

Une levée de fonds pour accélérer

Depuis sa dernière levée de fonds, la start-up a beaucoup progressé. Une première phase réglementaire auprès de l'Autorité de Sécurité Nucléaire arrive en fin d'instruction. Jimmy a confirmé un premier site client en France et a constitué un carnet de commandes qui continue à grossir. En parallèle, la start-up a été labellisée FrenchTech Green20 et poursuit sa candidature pour l'appel à projets France 2030 lancé par le Président de la République. En parallèle, l'équipe est passée de 2 à 20 collaborateurs en moins d'un an.

Cette nouvelle levée de fonds va permettre de passer à l'étape supérieure, avec le double objectif de finaliser la conception de leur solution et lancer l'industrialisation du premier micro-réacteur, pour une mise en service dès 2026. D'une part, la start-up va continuer à recruter : Jimmy ambitionne d'accueillir une dizaine de nouveaux profils techniques pour finaliser la

conception. D'autre part, la levée de fonds permettra de consolider l'écosystème industriel autour de la start-up avec de premières commandes de pièces.

Antoine Guyot, co-fondateur et CEO de Jimmy déclare : « L'avancement de notre projet nous conforte dans l'idée que nous répondons à un besoin important pour les industriels et nous sommes fiers de participer à la vague du renouveau du nucléaire en France. Dès 2026, nous voulons être le premier petit réacteur nucléaire mis en service en France afin de fournir de la chaleur décarbonée à l'industrie, et participer ainsi, très concrètement, à la lutte contre la crise climatique. La levée de ce jour va nous permettre d'accélérer et de concrétiser notre vision, celle d'une industrie décarbonée et compétitive en France. »

- Créée en 2021 à Paris, la start-up Jimmy conçoit et exploite des micro-réacteurs nucléaires (ou SMR) qui fourniront de la chaleur décarbonée à bas prix aux sites industriels, c'est-à-dire sans émission de gaz à effet de serre.
- Jimmy a pour ambition de développer à court-terme des générateurs thermiques fondés sur la fission, une solution efficace et massivement applicable pour fournir aux industries la chaleur dont elles ont besoin à un coût compétitif, tout en leur permettant de réduire significativement leur empreinte carbone.
- Aujourd'hui, Jimmy lève 15 millions d'euros afin de finaliser la conception de sa solution et lancer son industrialisation.
- Le recours à l'atome pour la chaleur industrielle est un moyen inédit de rendre l'industrie moins dépendante à l'import de gaz étranger.

L'HYDROGÈNE AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION DU TRANSPORT ET DE L'INDUSTRIE

L'hydrogène est très prometteur pour une transition rapide vers une société plus durable. Tant dans l'industrie que dans la mobilité, plusieurs grands projets témoignent déjà des possibilités et de la valeur ajoutée durable et économique de l'hydrogène. Entretien avec Pascal Legrand, responsable du développement de l'hydrogène pour la mobilité et la transition énergétique en France pour Air Products.



Pourquoi l'hydrogène est-il si important pour l'avènement d'une société durable ?

Pascal Legrand : L'hydrogène connaît un intérêt croissant, ces cinq dernières années. D'une part, il peut servir de vecteur énergétique renouvelable, qui ne rejette pas de CO₂ lorsque vous en libérez l'énergie. Par exemple, un camion alimenté à l'hydrogène n'émet pas de CO₂, mais uniquement de l'eau. De plus, l'hydrogène contribue à diversifier notre système énergétique et à nous rendre plus indépendants du gaz naturel ; ceci a également été confirmé dans les plans récents de la Commission européenne.

Quelle valeur ajoutée l'hydrogène offre-t-il pour la mobilité et l'industrie ?

P. L. : Ce sont principalement les secteurs difficiles à décarboner, comme le transport routier, les bus, les trains et le transport maritime, qui connaîtront des avancées considérables grâce à l'hydrogène. Avec l'hydrogène, vous n'avez pas besoin de stocker l'électricité dans le véhicule, puisqu'elle y est directement produite. Cette production ne libère que de l'eau. De plus, vous conservez votre capacité de charge et une grande autonomie, car le véhicule n'a pas besoin d'une batterie lourde. L'électricité reste quant à elle préfé-

nable pour le transport léger comme les voitures particulières, les utilitaires et les camions légers. Dans ce domaine, l'hydrogène et l'électricité sont donc totalement complémentaires.

« Avec l'hydrogène, vous n'avez pas besoin de stocker l'électricité dans le véhicule, puisqu'elle y est directement produite ».

L'hydrogène vert et l'hydrogène bleu constituent en outre une opportunité pour la décarbonation de l'industrie. Ils servent en effet de matière de base pour la production de certaines substances, comme l'ammoniac et le méthanol, indispensables à de nombreux produits. Grâce à l'utilisation de ces deux éléments, cette production génère beaucoup moins de CO₂.

Quelle est la différence entre les hydrogènes vert, bleu et gris ?

P. L. : Plus de 60 millions de tonnes d'hydrogène sont produites dans le monde. À l'heure actuelle, la majorité est produite à base de gaz naturel qui libère du CO₂ dans l'air. C'est ce qu'on appelle l'hydrogène gris. En revanche, lorsque le CO₂ émis est récupéré pour être stocké ou réutilisé, on parle d'hydrogène bleu. Air Products fut l'un des premiers à appliquer ce système à grande échelle. Récemment, nous avons également annoncé la construction de deux grandes unités de production [d'hydrogène bleu aux États-Unis et au Canada](#).

L'hydrogène vert est produit quant à lui à partir d'électricité verte (énergie solaire et éolienne). Nous construisons actuellement la plus grande installation d'hydrogène vert au monde dans le cadre du projet NEOM Green Hydrogen. Avec 4 gigawatts d'énergie solaire et éolienne, environ 650 tonnes d'hydrogène vert seront produites chaque jour, et distribuées ensuite dans le monde entier. [Le projet, développé par Air Products en collaboration avec ACWA Power et NEOM](#), a reçu récemment, pour la deuxième fois, le Green Hydrogen Project Award à l'occasion du World Hydrogen Summit à Rotterdam.

Que peut apporter Air Products dans ce domaine ?

P. L. : Air Products est le plus grand producteur d'hydrogène au monde. Nous exploitons quelque 1 100 km de pipelines, qui transportent environ 3 millions de tonnes d'hydrogène par an. Nous étions déjà impliqués dans plus de 250 projets de stations de ravitaillement en hydrogène dans le monde, soit 1,5 million de ravitaillements en carburant hydrogène par an. Forts de 60 années d'expérience, nous avons développé de nombreuses technologies pour une production d'hydrogène sûre. Les grands projets en cours nous permettront de produire de l'hydrogène bleu et vert. Nous sommes les premiers à réaliser des projets d'une telle envergure.

En résumé :

- L'hydrogène gris est produit à base de gaz naturel qui libère du CO₂ dans l'air.
- Lorsque le CO₂ émis est récupéré pour être stocké ou réutilisé, on parle d'hydrogène bleu.
- L'hydrogène vert est produit quant à lui à partir d'électricité verte.

Dites-nous en plus sur ces projets...

P. L. : Nous souhaitons exploiter l'hydrogène pour le transport. Dans cette optique, nous construisons un réseau de stations de ravitaillement en hydrogène pour les camions. [Une des premières stations](#) sera construite dans le port de Rotterdam. Elle sera la plus grande station pour camions des Pays-Bas. Avec nos partenaires et les autorités locales, nous travaillons également à une station de ravitaillement pour bus à Hürth (Allemagne) et nous organisons des démonstrations pour bus et camions à hydrogène comme à Albi et Alès (France). Tout récemment, nous avons fourni de l'hydrogène pour le tout premier train à hydrogène en République tchèque et en Slovaquie. Nous démontrons ainsi la valeur ajoutée de l'hydrogène pour nos partenaires qui souhaitent décarboner leur flotte.

LA RECHARGE ÉLECTRIQUE POIDS LOURDS Z-E-N !



Fort de son réseau de 13 stations multi-énergies V-GAS, favorisant le mix-énergétique et la transition écologique, le groupe Proviridis déploie parallèlement des chargeurs ultra-rapides électrique à destination des poids lourds.

Disponibles sur certaines stations du réseaux dont celles de Dourges, prochainement Valenciennes et des parkings poids lourds publics, ces infrastructures de recharge exploitées sous la marque Z-E-N offrent une solution efficace pour les véhicules utilisant cette énergie.



RÉDUIRE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION



Réduire sa dépendance énergétique : Sobriété, optimisation des besoins et autoproduction électrique / chaleur

La production locale de gaz renouvelable est un levier incontournable de décarbonation de l'énergie et de souveraineté énergétique pour la France. Une étude de l'ADEME a révélé le potentiel de production de gaz renouvelables en France. A la lumière de cette étude et des développements rapide de la filière de la méthanisation, GRDF s'est fixé comme objectif d'atteindre 20% de gaz vert dans les réseaux d'ici 2030. Cela implique d'accélérer les développements de la filière de la méthanisation, ainsi que celui des filières émergentes (méthanation et pyrogazéification).

Sur un site de méthanisation, le poste de coût principal en fonctionnement est l'électricité, qui compte en moyenne pour 20% du total de ces coûts. Dans le contexte énergétique actuel, notamment les hausses et la volatilité des prix, les installations de producteurs sont fortement impactées et le développement de nouveaux projets est freiné. Cet appel à projets s'adresse aux start-up, entreprise, constructeur ou équipementier porteurs de solutions innovantes qui souhaitent les expérimenter sur des sites de production de biométhane (préalablement identifiés ou non) afin de démontrer l'intérêt de celles-ci. Les projets proposés peuvent aborder divers thèmes :

- Mesure et suivi des besoins énergétiques (électrique et chaleur) d'une unité de méthanisation;
- Solution / Démarche de sobriété et de maîtrise de la consommation énergétique (électrique/chaleur);
- Solution / Démarche d'autoproduction d'électricité et/ou chaleur pour autoconsommation sur le site de méthanisation;

Cet appel à projets permettra aux lauréats de bénéficier d'une participation financière de GRDF d'un montant pouvant aller jusqu'à 40 000 € pour l'expérimentation, ainsi que d'un plan de communication dédié de la part de GRDF

Pour plus d'infos : <https://innovation.grdf.fr/challenge/show/46#challenge-top-infos>

— APPEL À PROJETS —

L'ANR LANCE LE PREMIER APPEL À PROJETS DU PEPR POUR LA R&D DANS LES TECHNOLOGIES DE L'HYDROGÈNE



L'Agence nationale de la recherche (ANR) a ouvert le 30 novembre le premier appel à projets du nouveau Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) sur l'hydrogène décarboné. Ce dernier a pour vocation de soutenir des activités de R&D amont (TRL de 1 et 4) au plus haut niveau mondial, en support aux industriels de la filière et répondant aux priorités définies dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène. L'appel à projets cible cinq axes : l'électrolyse de l'eau à basse température, la production d'hydrogène par photo(électro)catalyse, la combustion de l'hydrogène, le stockage de l'hydrogène en milieu liquide et sous forme d'ammoniac, et l'intégration des PEM dans des systèmes pour application au transport lourd. Cet appel est destiné à soutenir des consortiums d'équipes de recherche publique. L'aide demandée ne pourra être inférieure à 600 k€.

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS ÉCOSYSTÈME DES VÉHICULES LOURDS ÉLECTRIQUES

Aujourd'hui, le développement des ventes de véhicules lourds électrique se heurte aujourd'hui à plusieurs obstacles tel que le coût du véhicule et de l'infrastructure de recharge malgré l'existence d'une réelle offre.

Cet Appel à Projet vise justement à soutenir le déploiement de la mobilité lourde électrique pour le transport routier de marchandises et de voyageurs. Elle s'adresse à toute entité (publique ou privée) souhaitant contribuer au déploiement de la mobilité lourde électrique par l'installation conjointe des infrastructures de recharge électrique avec le déploiement de véhicules lourds électriques

Trois dates de relève sont programmées pour le présent appel à projet avec pour date de clôture le 02 décembre 2022

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 2 décembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE - GESIPOL



Vous êtes une entreprise, une équipe de recherche, un bureau d'études, un maître d'ouvrage ou une collectivité en prise avec des problématiques de gestion de sites pollués et/ou de reconversion de friches polluées ?

Candidatez à l'édition 2023 de l'appel à projets de recherche GESIPOL : Recherche pour la GESTion Intégrée des sites POLLués ! Les projets attendus devront couvrir un ou plusieurs des enjeux suivants :

- l'amélioration des techniques de traitement des pollutions des sols et des eaux souterraines, ainsi que des méthodes et outils de dimensionnement, de pilotage et de suivi de ces traitements
- l'amélioration des techniques de réhabilitation écologique des friches polluées
- l'amélioration des conceptions des projets d'aménagement (orientations et objectifs) dans des contextes de friches polluées

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 8 décembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS - SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'AMÉLIORATION DE LA RECYCLABILITÉ, LE RECYCLAGE ET LA RÉINCORPORATION DES MATÉRIAUX (RRR)



Cet appel à projets RRR vise à financer l'innovation pour lever les freins technologiques aux différentes étapes de la chaîne de valeur du recyclage, autour de six thématiques : technologies de tri, plastiques, métaux stratégiques, papiers et cartons, textiles, matériaux composites.

Cet appel à projets (AAP) s'inscrit dans le plan « France 2030 » doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Il se décline notamment en une Stratégie Nationale « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » - qui a comme objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes.

Appels projets en cours jusqu'au 30 juin 2023

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS «SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES»

Le gouvernement a décidé de consacrer, dans le cadre de son plan d'investissement « France 2030 », 300 millions d'€ dont 100M€ dès 2022, à travers cet AAP.

Cet appel à projet vise à déclencher une dynamique de déploiement en zone urbaine et dans les territoires d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques de tous types. Elle s'adresse aux opérateurs privés et aux collectivités en capacité d'installer et d'exploiter un réseau de bornes de recharge.

Elle se décline en 2 axes :

- Axe « métropoles » avec des stations situées dans l'une des 10 principales métropoles
- Axe « territoires » avec des stations situées dans les zones non éligibles de l'axe « métropoles » (autre métropoles, villes moyennes, territoires ruraux, zones blanches)

L'appel à projet se clôture le 31/12/2024, avec une première relève le 11/07/2022 suivi d'une relève bi annuelle (1er janvier et 1er juin)

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2024.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

Vous souhaitez être accompagné pour compléter un dossier ou vérifier votre éligibilité à un appel à projets ?
Contactez-nous : contact@polenergie.org

RETROUVEZ NOTRE HORS-SÉRIE SPECIAL MODÈLES D'AFFAIRE CCUS SUR POLENERGIE.ORG